

 Direction Générale	OSIRIS Les périodes		PCD-ASSO-INF 204
			Pages 1/2
	Création	Validation	Approbation
Fonction / Visa	VB	SC	DLR
Date	17/06/2011	17/06/2011	20/06/2011

Vous trouverez ci-dessous le nom des périodes et leurs fonctions :

- **Accueil de Jour** : Cette période concerne les résidences du Penty, Ty Gwenn sur les accueils à la journée.
- **Autres Amitiés d'Armor**: cette période a été supprimée car les dossiers peuvent être transférés d'une structure à une autre.
Pour cela il est nécessaire de contacter le service informatique, qui vous fera le transfert du dossier.
NB : Un dossier transféré est visible sur les deux structures au cours de la journée de transfert
- **Autres Structures**: Cette période est renommée en « Structure Medico Sociale ». Elle englobe toutes les autres structures vers lesquelles peuvent être transférés les résidents.
- **EHPAD**: Cette période représente l'accueil des résidents dans nos établissements en hébergement permanent.
- **EHPAD -60 Ans**: Pour les personnes accueillies dans nos résidences ayant une dérogation d'âge.
- **FAM**: Le Foyer d'Accueil Médicalisé qui concerne actuellement la structure du Penty.
- **Hébergement Permanent**: Cette période utilisée sur une seule structure a été supprimée.
Toutes les personnes rattachées ont été transférées sur la période EHPAD.
- **Hébergement Temporaire**: Cette période d'hébergement est utilisée à Ker Digemer, Les Mouettes, Le Penty et Ker Astel. Il correspond aux personnes faisant de courts séjours dans nos établissements. (Durée < 90 jours)
- **Hospitalisation**: Cette période est à utiliser lorsque les résidents sont admis à l'hôpital et qu'ils ne sont plus, temporairement dans la résidence.

 Direction Générale	OSIRIS		PCD-ASSO-INF 204
	Les périodes		Pages 2/2
	Création	Validation	Approbation
Fonction / Visa	VB	SC	DLR
Date	17/06/2011	17/06/2011	20/06/2011

- **Préadmission:** Cette période a pour but de renseigner les informations connues sur le résident qui doit être admis dans un établissement.
Cette période permet une saisie en amont du dossier administratif et médical du futur résident.
- **Retour à domicile:** Cette période suit généralement l'hébergement temporaire et indique que la personne n'est plus dans la structure.
- **Vacances:** Cette période d'absence est temporaire pour nos résidents. Elle permet de ne pas les intégrer dans la validation des soins pendant cette période.